# Dernière Heure

## Les palmes académiques

Paris, 22 décembre. — Les palmes académiques ne paraîtront à l'*Officiel* qu'après les élections sénatoriales vers le 8 ou 10 janvier.

## Le traité italo-tunisien

Rome, 22 décembre. — Après une courte discussion, le Sénat italien a adopté, au scrutin secret, par 78 voix contre 4, le traité italo-tunisien.

Le Sénat s'ajourne ensuite au 8 janvier.

## Amnistie générale à Constantinople

Constantinople, 22 décembre. — L'amnistie générale est accordée, sauf en ce qui concerne 83 Arméniens qui seraient remis aux patriarchats et intérêts en province. Nazim-bey, l'assassin de M. Salvator n'est pas compris dans l'amnistie.

## LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES
### et la Presse du Nord

Nous avons dit que tous les journaux républicains des arrondissements du Nord, depuis les plus modérés jusqu'aux plus avancés étaient unanimes à soutenir la liste sénatoriale républicaine.

L'*Observateur* d'Avesnes, la *Frontière* de Maubeuge, le *Libéral* et l'*Indépendant* de Cambrai, le *Cambrésis du Catean*, le *Douai républicain*, l'*Avenir* de *Dunkerque*, le *Journal d'Armentières*, l'*Impartial du Nord*, l'*Union amandinoise*; pas un ne manque à cette admirable concentration républicaine.

Nous avons déjà publié plusieurs extraits des articles de nos confrères.

En voici un, aujourd'hui, de *la Frontière*, de Maubeuge :

Quelques jours encore nous séparent du scrutin, mais depuis déjà longtemps les polémiques sont des plus vives, la lutte ardente et passionnée.

L'*Echo du Nord* a ouvert les hostilités. — Contre les réactionnaires? — Non. — Contre les collectivistes? — Pas davantage. Alors? Je vois vous le dire, vous ne trouveriez pas contre les républicains!... L'*Echo du Nord* trouve, en effet, que les « candidats républicains » sont trop républicains.

C'est un point de vue, me direz-vous; malheureusement pour ce journal, il en est un autre : l'*Echo* sera-t-il assez républicain pour les électeurs?...

Toute la question est là.

Selon l'*Echo*, les sénateurs du Nord sortants, sont des radicaux, des socialistes, des hommes *infectés* à M. Bourgeois — bientôt à M. Jaurès, M. Millerand et toute la lyre. Et, pour prouver que ces épithètes sont bien méritées, l'*Echo* examine la profession de foi des candidats désignés par le Congrès et constate : « .... qu'il n'y est aucunement fait acte de radicalisme, de socialisme ou despoui que ce soit d'approchant. » L'*Echo* n'y comprend rien, mais il triomphe quand même et conclut, avec une logique admirable que MM. Depreux, Maxime Lecomte, Tryram et leurs amis, ne peuvent être comparés qu'aux révolutionnaires les plus marquants.

Mais les électeurs, plus simplistes, comprendront heureusement que si les candidats que nous présentons à appeler « les seuls candidats républicains », ne font pas de déclarations socialistes, c'est parce qu'ils ne sont pas socialistes, parce qu'ils sont un tribunal — et nettement — les adversaires du collectivisme : ils l'ont décrié de façon formelle et personne n'a le droit de mettre leur parole en doute. Si ces candidats ne disent pas : « nous sommes les très humbles et très obéissants serviteurs de M. Méline ou de M. Bourgeois », c'est qu'ils voient la question d'un tout autre jour; c'est que, partisans d'une politique de gouvernement, soucieux de la stabilité ministérielle, ils entendent aussi rester libres et indépendants de toute personnalité; c'est qu'ils ont assez d'expérience, trop de légitime fierté pour reconnaître d'autres chefs que leur conscience, leur foi républicaine, leur dévouement à la démocratie.

Le *Progrès du Nord*, qui n'a pas sa langue en poche, donne bien entendu la réplique à son confrère. Et, pour lui montrer comme sa façon de faire est accueillie, il publie des extraits du nombreux journaux républicains du département — anti-réactionnaires et anti-révolutionnaires, — qui condamnent tous le fougueux assaillant.

Mais l'*Echo* ne se trouble pas pour si peu et, sans sourciller, il répond :

— *Qu'est-ce que cela prouve?*

Oh! ce grand gaillard, ce confrère, sinon que parmi les journaux républicains du Nord, vous êtes seul de votre avis...

Le 3 janvier prochain, vous verrez que l'*Echo* s'écrira :

— Certainement, la majorité des électeurs s'est prononcée contre moi, mais, *qu'est-ce que cela prouve?*

Et nous répondrons : encore peu de chose, confrère; simplement que les « candidats républicains », sont élus — et c'est tout ce que nous demandions.

On annonce qu'une liste nettement socialiste sera présentée aux électeurs sénatoriaux du Nord. Celle-ci ne manquera pas de déclarer que la liste du Congrès républicain n'est composée que de vile réactionnaires, d'opportunistes impénitents, d'ennemis de la classe laborieuse, etc. La situation de l'*Echo du Nord*, qui qualifie les mêmes hommes; radicaux socialistes sera dès lors on ne peut plus curieuse, pour ne pas dire fort plaisante.

En face de l'internationalisme révolutionnaire envahissant, le parti républicain doit plus que jamais serrer les rangs, se tenir de toutes ; abandonner les personnalités, ne plus considérer que les principes. Il doit faire un front commun accord à la réalisation des réformes impatiemment attendues, en même temps que combattre énergiquement les anti-patriotes, les mauvais Français qui prennent leurs inspirateurs au-delà du Rhin et qui, pour satisfaire leurs appétits, pour atteindre leur but : le Palais-Bourbon, se font un jeu de propager les doctrines les plus fallacieuses, les plus lunestes.

L'*Echo du Nord*, qu'il le veuille ou non, en cherchant à diviser le parti qui a donné vingt-cinq années de paix et de tranquillité à la France, devient l'auxiliaire le plus précieux des collectivistes et de tous les ennemis du régime républicain. C'est pourquoi nous considérons comme déplorable la campagne qu'il poursuit, en ce qu'elle est anti-démocratique et anti-républicaine.

Gaston ADRIENSENCE.

## LES ÉLECTIONS CONSULAIRES

### Tribunal de commerce de Lille

Voici les résultats complémentaires des élections pour le Tribunal de Commerce de Lille :

**CANTON D'HAUBOURDIN**

**Juges pour deux ans**

Inscrits, 708. — Votants, 270

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Emile Boucq, entrepreneur | 487 voix |
| | Alfred Scalbert, banquier | 186 |
| | Albert Crespel, fabricant de fils | 186 |
| | Georges Wallaert, fab. de toiles. | 185 |
| | Divers | 23 |

**Juge pour un an**

| | | |
|---|---|---|
| M. Le Bian | | 138 voix |
| | Divers | 44 |

**Juges suppléants pour deux ans**

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Wicart | 165 voix |
| | Verley | 165 |
| | Deraet | 72 |
| | Desurmont | 71 |
| | Doutrelon | 19 |
| | Le Blan | 3 |

**CANTON DE CYSOING**

Inscrits 315 — Votants 78

**Election de quatre Juges**

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Rouzé | 44 voix |
| | Scalbert | 44 voix |
| | Crespel | 42 voix |
| | Wallaert | 42 voix |

**Election d'un Juge**

| | | |
|---|---|---|
| M. Emile Le Blan | | 37 voix |
| | Divers | 6 |

**Election de deux Juges suppléants**

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Verley | 37 voix |
| | Wicart | 36 voix |
| | Desurmont | 27 voix |
| | Deraet | 27 voix |
| | Doutrelon | 12 voix |

**RÉSULTATS GÉNERAUX**
**pour l'élection des Suppléants**

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Verley | 1289 voix Elu |
| | Wicart | 1200 voix Elu |
| | Desurmont | 855 voix |
| | Deraet | 732 voix |
| | Doutrelon | 229 voix |

* *
**

Nous avons, enfin, le résultat complet du scrutin de dimanche, pour l'élection des juges suppléants au tribunal de commerce :

La *Dépêche* dit que MM. Verley et Wicart sont élus à quatre cents voix de majorité. C'est inexact, car, pour le calcul de la majorité les voix obtenues par M. Doutrelon de Try doivent être demeurent être ajoutées à celles de MM. Desurmont et Deraet.

Les candidats du tribunal de commerce ne l'emportent donc que de 200 voix environ. C'est un maigre succès, si l'on considère la puissance que possèdent les grands industriels et les gros banquiers sur le monde des commerçants, qu'ils tiennent par le crédit et par de nombreux intérêts; si l'on tient compte que jamais, jusqu'ici, ces puissants seigneurs de l'industrie et de la finance n'avaient été sérieusement menacés dans leur fief du tribunal; si l'on songe, enfin, que la lutte a été engagée dans de mauvaises conditions, quelques jours à peine avant le jour du scrutin, et après des hésitations et des tergiversations qui n'ont pas que profiter aux candidats officiels.

Il n'est pas douteux que si l'on était entré en lice en temps voulu, dès le premier tour de scrutin, et si l'on eût mené vigoureusement la campagne, de façon à révéliler les électeurs commerçants de leur apathie traditionnelle, la cause des petits commerçants eût remporté la victoire.

Somme toute, un premier résultat a été obtenu.

L'année dernière le nombre des votants n'avait été que de 1399. MM. Emile Lebiane et Emile Desombre, candidats officiels, furent élus par 782 et 777 voix contre 494 à M. Lother, et 489 à M. Tuillier.

Les petits commerçants commencent donc à prendre davantage le chemin du scrutin, et le nombre des suffrages obtenus par les candidats indépendants a presque doublé.

Nous reviendrons sur cette situation et sur les incroyables prétentions du président Thirice et de ses collègues, développées et appuyées par la *Dépêche*, comme la chose la plus légitime du monde.

# Chronique Régionale

### Bourses de Saint-Cyr

Ont obtenu des bourses pour l'école militaire de St-Cyr les jeunes gens dont les noms suivent :

*Bourses avec trousseaux.* — MM. Collet, Courson de la Villeneuve, Delache, Dureux, Frère, Germain Hubert, Watteau, Warechin, Huller.

*Bourses sans trousseaux.* — M. Haller.

*Demi-Bourse avec demi-trousseau.* — MM. Delsbrouc, de Varalles, Sommièces.

*Demi-bourse sans trousseau.* — M. Ruffin.

### Chemin de fer du Nord

A l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an, la marché d'Aire, des vendredis 25 décembre et 1er janvier, est reporté aux jeudis 24 et 31 décembre 1896.

En conséquence, les trains de voyageurs TL 2409 et TL 2406 seront bien sûrs à Aire et Wardrecques, les jeudis 24 et 31 décembre, et seront supprimés dans ce parcours les vendredis 25 décembre et 1er janvier.

# Chronique Locale

## ROUBAIX

### SUS AUX ASSOCIATIONS

#### d'Anciens élèves des écoles laïques

Allez-y donc, casquette! C'était trop beau, elles marchaient trop bien les Associations. Leur extensive tyrannie commençait à dû troubler le repos bénit d'un ferment quelconque du gouillon. Pour ramener le calme dans cette sainte âme, les représentants de la Société des auteurs, compositeurs et dessins de musique ont pris les armes, entreprenant une croisade toute faite de *tracasseries, aux cris de : Sus aux Associations* des élèves de la laïque.

Nous ne reviendrons pas sur le bien que ces associations font autour d'elle, nous avons dit déjà que tout l'argent qu'elles pouvaient recueillir s'en allait en dons aux élèves nécessiteux.

Dans chacun de leur centre, ces associations jouent le rôle d'une société de bienfaisance.

Elles recueillent pour donner ne gardant pour elles que la satisfaction du devoir accompli.

Cette considération n'a pas désarmé les représentants de la Société des Auteurs; peut-être même a-t-elle été un stimulant à leurs tracasseries sous nom.

Ah vous récoltez pour les élèves de la laïque? Eh bien, nous allons voir, ont dû se dire ces messieurs. Nous allons commencer par vous *prouver que vous devez travailler pour nous* d'abord et s'il reste quelques sous nous aviserons à mieux faire une autre année, afin qu'il ne vous reste rien, pas même l'espérance.

Et en avant les procédés vexatoires!

L'hiver dernier, pour ne pas trop nous écarter, les associations, ainsi qu'elles le font cette année, donnaient des concerts à leurs membres honoraires et des bals de famille.

Jusqu'ici, les représentants de la Société des Auteurs n'étaient contentés d'un droit de dix francs pour un concert suivi de bal, nul n'aurait songé à récriminer.

Mais comme les Associations ont pris de l'extension, comme ils s'en fondent dans toutes les écoles laïques, il s'agissait d'enrayer ce mouvement, tout fait de charité. Pour ce faire, les droits exigés ont été portés de 10 à 30 francs.

Ce n'est pas tout.

Il y a quelques jours, une Association laïque de Roubaix donnait un concert.

La carte à payer ne se fit pas attendre. Les droits d'auteurs réclamaient 20 francs.

Comme cette Association avait toujours payé 10 francs, elle refusa de se laisser « taper » de la sorte.

Combien elle eut tort! Deux ou trois jours plus tard le reçu fut rendu, porté par un huissier. Cette fois, il était de 30 francs, plus 50 francs de dommages-intérêts, etc., etc.

N'y a-t-il pas là une correction indiscutable? Mais, ce n'est pas tout encore.

Le 25 courant, une autre association doit donner une soirée. Vite, les droits d'auteurs, qui n'ont pas le temps de s'amuser aux bagatelles de la parole, se sont empressés d'informer les intéressés qu'ils aient à verser la somme de 30 fr. AVANT le 25 courant, date du concert.

Cette dernière exigence dépasse les bornes des choses permises, et nous avons la conviction absolue que le bureau central de la Société des auteurs saura mettre ordre à toutes ces mesquines tracasseries qui n'ont d'autre but que d'empêcher les associations laïques de donner des fêtes.

Si les droits d'auteurs ne savent pas concilier les intérêts qu'ils ont à défendre, avec la bienveillance à laquelle les associations charitables ont droit, les auteurs y perdront les premiers, puisque celles-ci sont décidées à ne plus donner de concert, plutôt que de passer sous les fourches caudines de la Société.

Marius VÉRAN.

### Le Comité de protection de l'Enfance

Dans deux articles sur la mortalité des enfants à Roubaix, nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce Comité qui, humblement, mais sûrement, poursuit une œuvre humanitaire au premier chef.

Dans un de nos articles nous disions que ce Comité, pour encourager les mamans à donner des soins assidus à leur progéniture, devait leur distribuer des récompenses consistant en vêtements pour les bébés. La première de ces distributions a eu lieu hier, au siège du Comité, 152, rue de Lille.

Mme Bouchelet et Butruille, MM. Bouchelet, Butruille, docteur, Dupire-Rozanet, Guillard, membres du Comité, ont présidé à cette cérémonie.

Seize mamans, ayant toutes des bébés roses bien portants, ont défilé devant le Comité : Ce sont Mmes Becke, impasse du Bon ranoir; Vanherzeele, rue de la Perche; Dewaerdt, rue Descartes; Dupuis, rue Lacroix; Lemaire, rue du Fort Duprez; Delcourt, rue de la Paix; Denecker, rue de la Paix; Bachelet, rue Charpentier; Schierpont, rue Pierre-Legrand; Prennes, rue Bouvaine; Biot, rue Pinlaroque; Ingels, cour St-François; Lestienne et Delesclise, rue de la Perche; Briffaut, rue Latine; Maton, rue Mackellerie.

A trois heures et demie, la distribution a commencé; les dames du comité, avec une exquise amabilité ont remis à chaque maman un paquet de vêtements en coton, composé de plusieurs paires de bas, de tricots, de quelques chemisettes, d'une robe, de mouchoirs de cou, d'une capeline en d'un bibi, de plusieurs bavettes, d'une paire de bottines, d'un châle ou d'une couverture.

A mesure que les mamans présentaient leurs enfants, M. le docteur Butruille les examinait, les encourageant à toujours bien soigner les bébés.

Toutes ces mères s'en allaient, embrassant leurs mioches aux joues potelées.

Vers la fin de cette première distribution, notre confrère du *Gil-Blas* et de l'*Evénement*, M. E. Desbois, représentant du Nord-Illustré et Roubaix est venu entretenir le comité, de l'Œuvre des couveuses d'enfants, que M. et Mme de Mismaudes poursuivent avec une persévérance digne des plus grands éloges.

Il a fourni les explications les plus détaillées à M. le docteur Butruille, et les membres du Comité qui ont fondé l'œuvre des couveuses au complément de leur œuvre de protection de l'enfance, ont promis d'aller voir fonctionner les couveuses à Lille, 137, boulevard de la Liberté.

De cette visite faite par des personnes compétentes pourrait bien surgir l'installation de couveuses d'enfants dans un quartier quelconque de notre ville. Nous le souhaitons vivement étant donné les services qu'une œuvre aussi philantropique peut rendre.

Lundi prochain, une deuxième distribution de vêtements aura lieu. Seront récompensées : Mmes Delvarre, rue Choiseul; Glorieux, rue Constantin; Demeulenaere, fort Desprez; Olive rue de la Blanchisse; Bonnet, rue de Mouvaux; Van Landeghem, rue de Naples; Sterckonin, rue Watt; Graignon, cour St-Louis; Hochedez, rue Saint-Laurent; Lefebvre, rue de Béthune; Mercier, rue du Fort.

### Ecole nationale des Arts industriels

L'administration de l'école a l'honneur d'informer le public que les carnets d'échantillons qui font suite à ceux reçus en mai dernier ne seront adressés par la maison Honcer et Cie, de Paris, que dans le courant de janvier prochain.

### Congé du jour de l'an

Les vacances du jour de l'an commenceront pour toutes les écoles publiques du département, le samedi 26, 20 décembre, et finiront le lundi soir 4 janvier. La rentrée des classes aura lieu le mardi matin 5 janvier à l'heure ordinaire.

### Certificat d'études primaires

Pendant l'année 1896, 11468 enfants, élèves des cours laïques du département du Nord, se sont présentés aux examens pour le certificat d'études primaires. Sur ce nombre 9854 ont obtenu le diplôme.

### Distribution de vêtements

Hier matin a commencé, à la mairie, la distribution des vêtements aux enfants pauvres qui fréquentent les écoles publiques.

Cette distribution, qui durera plusieurs jours encore, a commencé par les jeunes filles.

### Association amicale des Anciens Elèves de l'Ecole de la rue du Bois

La Société donnera son grand concert annuel, le 25 décembre courant, dans la salle des fêtes du café Pandore.

Le comité n'a rien négligé pour donner à cette fête le plus d'attrait possible. Il n'est assuré le concours de plusieurs artistes distingués, du Club Symphonique Roubaisien et du Club Victor Hugo.

A l'issue du concert, vers 8 heures 1/2, grand bal de famille avec entrée payante : cavalier, 1 fr.; dame, 50 centimes.

Les anciens élèves qui n'ont pas encore reçu leurs cartes sont priés de les faire prendre au local de la Société, rue du Bois.

Le public trouvera aussi au local et au contrôle des cartes, un exemplaire du prix de 1 franc les premières, et 50 centimes les secondes.

### Une main une grève dans un tissage

Hier matin une grève s'est déclarée chez MM. Dreyfus, Simon et Cie, tissage, rue Darbo. A la première rentrée du matin, 40 ouvriers, contremaîtres, graisseurs, monteurs, encaleurs, etc., ont quitté le travail.

A la rentrée d'une heure, 42 tisserands et 50 tisserandes, se sont mis également en grève. Ils demandent le renvoi du directeur, qui, disent-ils, est trop sévère.

Dans l'après-midi, une entrevue qui n'a amené aucun résultat, a eu lieu entre les patrons et les délégués.

### Deux jeunes voleurs

Deux gamins, Hubert Leroy, âgé de 11 ans, demeurant rue Meyerbeer et Martial Duprez, âgé de 12 ans, demeurant rue de Maubeuge, ont été arrêtés pour vol. Ils ont volé 16 porte-monnaie chez M. Willart, rue du Collège, 78. Ils ont été conduits au dépôt.

### Une odieuse tentative de viol

Une tentive de viol a été commise au boulevard de Strasbourg, dimanche soir vers 11 heures et demie, par un nommé Jean Van Roose, âgé de 31 ans, tisserand, démeurant rue Dombasle, cour Delcourt.

Une dame Marie Boulanger, âgée de 29 ans, veuve Vermeut, demeurant rue de Maufait à la ferme Desprez, soigneuse chez M. Alfred Motte, avait été chez des amis au pont Salembier. Elle revenait vers 11 heures et demie, quand passant boulevard de Strasbourg, elle fut accostée par Van Roose, qui se jeta sur elle, et lui mettant une main sur la bouche pour l'empêcher de crier voulut la violer.

En se débattant, la pauvre femme fut blessée. Mordant son agresseur à la main, elle parvint à lui faire lâcher prise et put appeler au secours. M. Barthélémy Delcourt, entrepreneur, rue Pellart, qui rentrait chez lui entendit ses appels.

Il accourut et saisit l'individu au moment où il allait prendre la fuite.

Il fut conduit au dépôt, pendant que l'on reconduisait chez elle Mme Boulanger. M. le docteur Lengilliez lui a donné des soins.

Elle a la mâchoire abîmée, une dent cassée et parle avec difficulté. Elle a aussi les parties sexuelles affreusement arrachées. Sa guérison nécessitera une assez longue incapacité de travail.

Van Roose a subi plusieurs interrogatoires.

Hier matin, le parquet de Lille, représenté par M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, est descendu à Roubaix pour instruire cette affaire. Ces messieurs se sont rendus à l'Hôtel-Dieu pour interroger la victime, qui y avait été admise dans l'après-midi.

Le coupable avait été également amené et a été confronté avec elle. Ces messieurs sont repartis dans la soirée.

Cette affaire a produit une très grande émotion dans le quartier où les faits se sont passés.

### Un billet de logement S. V. P.

Lundi soir, vers 6 heures, un individu, Jules Duquesnoy, âgé de 31 ans, tisserand, sans domicile fixe, se présentait au bureau de la sûreté demandant un billet de logement.

*Comme il était sans ressources et ne possédait pas de papiers, il a été écroué au dépôt.*

### Un homme qui tombe malade rue de l'Alma

Lundi soir, vers 6 heures, un nommé Joseph Papeliert, âgé de 45 ans, bâcleur, demeurant rue de l'Alma, fort Wattel, passait rue de l'Alma quand, tout à coup, il tomba malade. Il fut transporté à la pharmacie se trouvant à l'angle des rues de l'Alouette et du Grand-Chemin, où des soins lui furent donnés, puis on le reconduisit à son domicile.

### Ivresse

Les agents de service rue des Longues-Haies, ont arrêté, lundi soir vers 11 heures et conduit au dépôt, un nommé Louis Dessin, 32 ans, qui était étendu ivre-mort sur le trottoir.

### Un ivrogne qui joue du couteau

Lundi après-midi, l'agent de service Grande-Rue, remarquait rue de Beaulo, un individu ivre, J.-B. Desmarais, 55 ans, teinturier, rue Pierre de Roubaix, qui était en train de battre un cheval. Il l'invita à circuler, mais l'ivrogne se mit à l'insulter, et comme il refusait l'arrêter pour le conduire au dépôt, il sortit son couteau et lui en donna un coup à la main gauche, lui faisant une grosse blessure au pouce. — Après bien des efforts, l'agent put s'en rendre maître et le conduire au poste central.


**Art. pour arbres de Noël et pour Crèches aux Galeries Lilloises, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille.**

**Nulle parton ne trouveraitun choix pareil et à des prix aussi raisonnables.**

**Les sociétés qui naissent**

Par arrêtés préfectoraux des 11 et 16 décembre 1896, les sociétés ci-après sont autorisées à se continuer légalement :

1° La Fédération roubaisienne des Clubs pédestres, établie rue Pauvrée 90, Café Pandore; 2° Les Médailles de l'armée coloniale, établie Grand'Rue, 77, Café d'Alsace.

**Agendas, éphémérides, etc., de fantaisie et pour bureaux, livres de comptabilité. à des prix... aux GALERIES LILLOISES, 45, rue Nationale, Lille** (enveloppes pour cartes de visite).


### Chronique colombophile

La Société colombophile l'*Espérance*, siégeant au Souvenir de Crumbe, chez D. Parent, rue de l'Epeule, 153, fait connaître aux amateurs dont le pigeonnier est situé dans un rayon de vingt kilomètres, que dans le retour du 20 novembre, elle a décidé un grand concours général et international avec cinq mille francs de prix d'honneur, le dimanche 13 juin prochain.

Le lieu du lâcher et les conditions seront ultérieurement annoncés.


Pour 10 centimes on a 333 litres de gaz. *Voir la 4e page.*

**AU ROI DES CAFÉS**
**68, rue de l'Epeule**
**206, rue des Arts, ROUBAIX**

On accepte au lait légal, contre marchandises au comptant, les pièces de billon anciennes et italiennes de cinq et de 10 centimes. On prend également au poids, les sous argentins et de toutes les puissances étrangères. n.o.


# TOURCOING

Suivant les chiffres fournis par M. le Maire de Roubaix concernant le fonctionnement de l'exercice pour les brasseurs pandant l'année 1895, il s'ensuit :

| | |
|---|---|
| Que le nombre d'hectolitres pris en charge par la régie a été de. . . . . | 230.048 67 |
| Que les sorties constatées ont été de . . . . . | 68.468 52 |
| Reste pour la consommation . . . . . | 171.580 15 |
| L'exercice a porté sur h. | 200.064 02 |
| Ce qui indique une majoration de seulement 16 hect. 70 Qlx | |
| Si Roubaix avait procédé comme à Tourcoing où la majoration a été pour le même exercice 1895 de 30 hect. 29 Qlx sur les quantités consommées taxées par la Régie, Roubaix aurait touché sur . . . . . hect. | 231.361 89 |
| A raison de 2 fr. 701 hectolitre. . . . . Fr. | 624.407 10 |
| Alors qu'elle n'a touché que . . . . . Fr. | 540.172 85 |
| D'où une perte réelle de | 84.234 25 |
| De plus la ville a eu à supporter les frais de perception (employés d'octroi nommés pour l'exercice et se montant approximativement à. . . . . | 55.000 00 |
| D'où il ressort clairement que la ville de Roubaix a perdu en 1895. . . . | 139.234 15 |

A Tourcoing si l'on avait procédé comme à Roubaix avec une simple majoration de 16.70 0.0 sur les quantités prises en chrhge par la régie on n'aurait touché que . . . . . 177.747 50

| | |
|---|---|
| Alors que l'abonnement a produit . . . . . | 212.000 00 |
| Ce qui fait un bénéfice net de . . . . . | 34.251 50 |

Et cela sans avoir à faire aucun frais. La nomination d'employés d'octroi supplémentaires aurait entraîné une dépense annuelle de 35 à 40 000 fr. qui constitue un bénéfice supplémentaire.

Pour l'exercice 1897, le chiffre de l'abonnement a été fixé à 240,000 fr. et la majoration sur les quantité prises en charge par la Régie portée à 35 hectolitres 195 pour cent.

Au chiffre de 240,000 fr., montant de l'abonnement il convient d'ajouter les droits acquittés par la bière venant du dehors.

## CONSEIL MUNICIPAL

*Séance ordinaire du 22 décembre*

Le Conseil municipal a tenu hier soir sa quatrième séance de la session ordinaire de novembre.

La réunion est ouverte à 8 heures 50.

Vingt-trois conseillers sont présents, sous la présidence de M. Hassebroucq, maire.

M. le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

**Communication**

M. le maire donne lecture d'une lettre de la Compagnie du Nord, relative aux réclamations faites à la dernière séance par M. Delavaivre.

On sait que M. Delavaivre demandait — étant donné le mauvais vouloir de la Compagnie — à ce que celle-ci fut mise dans l'obligation de mettre des bordures et adoucisse, aplanisse les trottoirs de la place de la gare et rue des Carliers.

La Compagnie accepte de faire le trottoir rue Lalérale, mais en ce qui concerne la rue des Carliers elle oppose une fin de non recevoir et invoque des arrêtés du conseil d'Etat pour des cas analogues, en considérant les chemins de fer comme grande voirie.

M. Delavaivre dit que la Compagnie crée une confusion en parlant de pavage, qu'il tient à dire qu'il a simplement réclamé des bordures, et l'adoucissement du semblant de trottoirs existant.

M. le maire dit que de deux choses l'une, ou

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 11

# Mlle GIGNOL

ROMAN

par Jules Mary

PREMIÈRE PARTIE

## L'OUTRAGE

Les femmes des villages côtiers de la pointe du Raz, de la baie d'Audierne et de la baie de Douarnenez, comme presque partout en Bretagne, ont conservé leur parure originale. Leur chemise en forme de plastron montant est rouge ou bleu.

Celui de la jeune Gilonne qui s'avançait entre les roches, derrière Kérandal, était bleu. Les coins de son corsage étaient coupés au milieu de bras, par plusieurs lignes de broderies. Pour coiffure, elle portait le célèbre bigoudenen, un petit bonnet serre-tête de drap avec bords de velours noir, couvert de fleurs et de rinceaux d'or. Sur ce bonnet, les cheveux blonds cendré de la jolie fille venaient se relever bas-blanchet, comme le font les coiffures bretonnes — et se rattachaient sous une petite pointe de tulle blanc. Une tresse pensait sous le menton, et le nœud de la bride était au milieu de la joue.

Elle s'appelait Pascaline Le Gonnec.

Elle faisait si peu de bruit, et les muqueuses des fois, dans les souvenirs, au-dessous d'eux, étaient si incessants, que Kérandal ne se doutait point de sa présence.

Il fallut qu'elle lui touchât l'épaule.

Alors, il tressaillit violemment, arraché à son rêve et se retourna.

Et il eut un vif mouvement de contrariété en la voyant.

Il se leva vivement, comme pour partir.

Mais le sentier était étroit. On n'y pouvait passer à deux de front, et elle s'y tenait debout, avec l'intention évidente de ne point le laisser s'éloigner.

Ils se regardèrent pendant quelques minutes, d'un air étrange.

Mais le plus embarrassé des deux n'était pas la Bretonne; c'était lui, car à la fin, devant le regard clair et franc de la jeune fille, il baissa les yeux.

— Que me voulez-vous, Pascaline?

— Je suis venue vous chercher à Kérandal et ne vous ai point trouvé, j'ai rôdé partout au hasard, à votre recherche. Je désespérais de vous trouver lorsque je me suis souvenue que vous aimiez à entendre rugir la mer dans l'enfer de Plogoff, et j'ai bien fait de venir, puisque vous voici.

— Vous me cherchiez... Pourquoi?

— Ne le devinez-vous pas?

— Non. Je ne devine rien. J'aime mieux que vous vous expliquiez franchement, une fois pour toutes. Je vous répondrai, une fois pour toutes, également, avec la même franchise, et tout sera dit.

Elle se recueillit.

L'attitude noble de son visage trahit l'émotion qui l'agitait.

Au contraire, chez Kérandal, le premier surprise passé, tout indiquait qu'il était redevenu maître de lui.

— Et tout sera dit! répéta-t-elle lentement. Le croyez-vous donc vraiment, Médéric? Croyez-vous qu'il nous suffira de quelques paroles échangées pour que nous oublions ce qui s'est passé entre nous?... Tout sera dit!! Vous faites bon marché de ce qui fut mon amour et de la confiance que j'avais mêle en vous... Tout sera dit!! Alors rien n'existera plus de cet amour?... Vous ne m'avez pas aimée?... Je ne vous ai pas aimé?... Je ne me suis pas donné à vous, sur la foi de vos promesses et de vos serments?... Croyez-vous qu'il soit possible que nous devenions étrangers l'un à l'autre? Hélas! Croyez-vous qu'il soit possible que j'oublie ma faute.

— Est-ce toût ce que vous aviez à me dire, Pascaline?

Elle eut un geste de navrant désespoir, et des larmes lui vinrent aux yeux, brusquement, aussitôt refoulées, aussitôt disparues.

— Non, Médéric, écoutez-moi! Je prévois un grand malheur, car je prévois que vous ne m'avez jamais aimée, que vous m'avez trompée et que vous êtes un de ces hommes, pour qui n'ai été qu'un jouet pour quelques jours. Est-ce vrai, Médéric, et ne vous viendra-t-il pas un mot dicté par votre cœur, un mot pour me démentir?

Il garda le silence, le visage indifférent, même ennuyé.

Elle reprit d'une voix plus grave, plus profonde :

— Je l'avais prévu. J'aime mieux vous dire tout de suite que j'avais appris à vous connaître, et que vous connaissant, je n'avais conservé aucun espoir. Et pourtant...

Et ses yeux s'attendrirent de nouveau.

— Pourtant, j'avais cru, oui, j'avais cru. Vos tendresses me paraissaient si vraies, vos protestations si surprenantes et passionnées... Est-ce qu'on pouvait mentir à ce point?... Oui, sans doute, puisque vous me mentiez! Car vous m'avez menti, n'est-ce pas.

Il eut un geste d'impatience.

Puisqu'elle en était certaine, pourquoi cherchait-elle à ce qu'il lui répétât?

— C'est que, malgré tout, la certitude, cet abandon était si funeste qu'elle aurait voulu éloigner.

— Oui, je vous ai menti, fit-il brutalement.

— Vous ne m'aimiez pas?

— Non, je ne vous aimais point.

— Vous ne m'avez jamais aimée?

— Je ne m'en souviens pas!

Elle pâlit affreusement.

— Ah! vous êtes cruel! vous êtes cruel, mais je le sais. J'avais dit que j'oublierais, mais, je supplie de vous l'entendre dire, et à vous, le triste et honteux courage de me le répéter.

Il marqua partir et l'écarter du sentier :

— Puisque c'est fini, n'en parlons plus. Cela ne nous empêchera pas d'être amis, si vous le voulez. Après tout, qu'avez-vous à me reprocher? Je ne pas commis de crime envers vous. Vous vous êtes donnée librement. Je ne vous ai pas dressé d'embûches; vous n'êtes tombée dans aucun piège. Nous ne sommes pas mariés. Adieu.

— Non, dit-elle, resta.

— Je suis pressé, on m'attend à Kerhermeau.

— Vous vous pressé? Il n'y paraissait pas, tout à l'heure... Pressé de quoi? Est-ce d'aller châtier la main qui vous a si rudement délégué, Médéric, une main qui se vengeait celle-là, sans doute, du courageux mépris dont vous lui avez fait preuve? Vous vous imaginez que le hasard a dirigé épouvantablement, car elle a rendu à votre visage sa vraie physionomie toute la hideur de votre âme, toute sa bassesse, toute sa lâcheté...

— Merci, dit-il avec ironie... Vous êtes en veine de compliments, ce matin... et je suis heureux d'être la pour les recevoir.

— Médéric, si les autres, ceux qui vous approchent n'ont pu pénétrer le fond de votre cœur, moi, je l'ai fait, et j'ai résumé à vous connaître, écoutez du moins la mère... La mère, c'est quelque chose de sacré!... L'enfant qui vendra et que je porte en moi perpétuera notre vie, Médéric... Et si vous vous montrez impitoyable, cet enfant sera un éternel remords et son souvenir vous suivra partout... Vous aurez beau résister, discuter avec vous-même, vous étourdir, rien ne peut faire que cela ne soit pas. Je suis mère...

Elle était tombée à genoux, dans le sentier, les mains jointes.

— Un enfant, murmurait-il, déconcerté par la nouvelle...

Et il ne prêtait aucune attention à Pascaline suppliante.

— François, mon frère, saura tout... Il viendra vous mettre son couteau sur la poitrine en vous disant :

« Il faut que ma sœur soit la femme et que tu donnes ton nom à cet enfant, ou bien je te tue, toi d'abord, ensuite, de la main, elle! » François le fera, oui, je le jure, il le fera... Alors, Médéric, pourquoi attendre cette menace? Pourquoi ne céder pas à ce poignard qui nous menace?... Ne suis-je pas digne d'être votre femme? Je suis pauvre, mais vous êtes pauvre aussi... Je travaillerai... ayez pitié... que mon frère ne sache rien... Bien qu'il vous haisse, bien que vous soyez ennemis, d'instinct, il m'aime tant qu'il donnera son consentement à notre mariage!... Et la faute sera réparée quand il l'apprendra..... Médéric, l'oublierai votre refus, votre dureté... j'oublierai tout, Médéric, et comme par le passé, je vous aimerai...

*Il essaya d'un prétexte pour lui répondre.*

— Si vous vous étiez seulement adressé à mon cœur, vous m'aurez aisément convaincu... Mais vous avez menacé, vous avez fait intervenir votre frère... C'est une faute... Si je vous croire, à présent, vous pourriez croire que je cède par la crainte menace et que votre frère me fait mettre peur.

*A suivre.*